

Les fonds d'assurance et de remplacement se chiffrant à \$8,001,000 consistent principalement en obligations fédérales, provinciales et municipales ainsi qu'en espèces et réclamations en cours de règlement contre les assureurs. Le cours des valeurs en portefeuille excédait la valeur comptable à la fin de l'année.

Le fonds de remplacement a pour but de fournir l'argent nécessaire au remplacement des vaisseaux ou au remboursement des obligations à l'échéance. Ce fonds s'est accru de \$627,000 au cours de l'exercice.

Le fonds d'assurance comprend le montant mis de côté pour le règlement des sinistres en suspens à la date du bilan. Les risques ne couvrent pas les vaisseaux du type "Lady" qui étaient au service du gouvernement du Dominion à la fin de 1945. Ce fonds s'est accru de \$106,000 au cours de l'exercice.

Les disponibilités excèdent les exigibilités de \$717,000 ce qui équivaut à un fonds de roulement dans la proportion de 1.5 à 1, par comparaison avec \$959,000 et 1.8 à 1 en 1944. Le fonds de roulement des Steamships est gouverné en général par le dépôt des espèces provenant de la dépréciation au fonds de remplacement et par l'application des espèces provenant du surplus à la réduction des prêts du gouvernement et aux besoins de fonds pour immobilisations et améliorations.

L'escompte sur capital-actions représente la valeur comptable intangible fixée au moment de l'incorporation pour faire contre-partie à la valeur au pair des 400 actions de \$100 chacune émises sans paiement comptant ou autre équivalent.

Le capital-actions et la dette consolidée n'ont subi aucun changement au cours de 1945.

Les avances du Dominion du Canada ont été réduites de \$1,033,000 en 1945 par des remboursements de prêts au gouvernement à même le fonds de roulement créé par les surplus et à même le fonds de remplacement.

Les comptes d'ordre sont composés en grande partie de comptes en suspens de voyages incomplets, de différentes écritures et provisions approximatives pour dettes dont le montant exact n'était pas disponible à la date du bilan.

Les profits et pertes s'appliquent à la période depuis le début de l'exploitation en 1929 jusqu'en 1945. Au sujet du déficit, il est bon de tenir compte que l'intérêt sur les avances pour déficit a été débité pour toute la période.

En ce qui concerne le passif éventuel pour les pensions des Steamships, nous ferons remarquer qu'il existe, par l'entremise du C.N.R. en sa qualité d'assureur des pensions contractuelles, une réserve à l'égard du capital approximatif des pensions en vigueur en vertu du plan de 1935, mais non à l'égard de celles conditionnellement prévues. Il faut également tenir compte du fait que les frais d'exploitation des Steamships sont débités des versements pour pensions au C.N.R. Les contributions des employés de la compagnie en activité de service sont placées par l'entremise du fonds de pension en fiducie administré séparément sous le régime du plan du C.N.R. de 1935.

En ce qui concerne les devises étrangères, les comptes des Steamships sont tenus en monnaie canadienne convertie principalement au pair du change.

La preuve de vérification des Steamships pour l'exercice 1945 est analogue sous le rapport de la portée à celle du réseau National détaillée plus haut dans le présent rapport.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Messieurs, trois articles du budget des dépenses nous ont été déferés. Ne pourrions-nous pas les adopter?

M. NICHOLSON: Pourquoi ne pas attendre que le rapport des Lignes aériennes Trans-Canada nous ait été présenté?

L'hon. M. CHEVRIER: Non. Ces articles concernent le ministère des Transports. Ils n'ont rien à voir aux Lignes aériennes Trans-Canada. Si vous vous souvenez, ils ont été adoptés à la conclusion de nos séances, l'an dernier. Les sommes sont peu considérables. Permettez-moi de donner quelques explications.